

L'Insee publie les nouvelles populations légales des Hauts-de-France et de ses départements

Insee Analyses Hauts-de-France n° 133, décembre 2021

Communiqué de presse, sous embargo jusqu'au 29 décembre 2021, 17h



Avec 6 005 000 habitants au 1er janvier 2019, les Hauts-de-France sont la quatrième région la plus peuplée de France derrière l'Île-de-France (12 millions d'habitants), Auvergne-Rhône-Alpes (8 millions d'habitants) et désormais la Nouvelle-Aquitaine (6,010 millions d'habitants).



Entre 2013 et 2019, la population de la région ne progresse presque plus (+ 0,05 % sur 5 ans contre + 0,4 % par an au niveau national). La région ne gagne que 2 900 habitants par an. Cela s'explique par un déficit migratoire persistant et la diminution du solde naturel (+ 0,3 % par an entre 2013 et 2019 contre + 0,5 % entre 2008 et 2013).



L'Oise est le département des Hauts-de-France à la croissance démographique la plus dynamique (+ 0,3 % par an entre 2013 et 2019), grâce à l'influence de l'Île-de-France. Le Nord reste le département le plus peuplé de France avec dix des vingt communes les plus peuplées de la région. Les aires d'attraction de Lille, Amiens ainsi que celles du sud de la région sont celles qui gagnent le plus d'habitants.

			%	
	Nombre de communes	Population en 2019	Taux de variation annuelle entre 2013 et 2019	Évolution entre 2013 et 2019
Nord	648	2 608 346	0,1%	+ 12 810
Pas-de-Calais	890	1 465 278	0,0 %	+ 73
Oise	679	829 419	0,3 %	+ 14 019
Somme	772	570 559	0,0 %	- 1 116
Aisne	800	531 345	-0,3 %	- 8 675
Hauts-de-France	3 789	6 004 947	0,0 %	+ 17 111

Retrouvez les résultats sur insee.fr

« Au 1er janvier 2019, 6 005 000 habitants dans les Hauts-de-France », Insee Analyses Hauts-de-France n° 133, décembre 2021

Éléments de méthode

Selon la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le premier objectif du recensement de la population est la publication tous les ans des chiffres des populations légales. Ces chiffres sont calculés pour la France, toutes ses communes et circonscriptions administratives. La responsabilité du calcul des populations légales est confiée à l'Insee.

Les populations légales sont calculées à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement conduites de 2016 à 2020. Les populations qui entrent en vigueur au 1er janvier 2022 sont millésimées 2019.

Le terme de populations légales regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes :







Population totale = population municipale + population comptée à part



Utilisée pour l'application des dispositions législatives ou réglementaires.

(Dotation Globale de Fonctionnement des communes)

Personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune

- + sans abris
- + personnes résidant en habitations mobiles
- + détenus des établissements pénitentiaires
- = population statistique, utilisée par l'Insee dans ses études.

La population municipale détermine le nombre de conseillers municipaux.



Personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui gardent un lien de résidence avec la commune.

(élèves ou étudiants majeurs logeant dans une autre commune pour leurs études mais dont la résidence familiale est située dans la commune).

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions : o6 63 34 65 31 communication-hdf@insee.fr



